

<u>République Française</u>	
Département d'Ille et Vilaine	
Arrondissement de Fougères-Vitré	
Commune de LANDEAN	
Nombre de membres	
En exercice	Présents à 20 heures 30
12	9
Date de la convocation	
06 avril 2016	

DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LANDEAN
<p><u>Séance du mardi 12 avril 2016</u></p> <p>L'an deux mille seize, le mardi 12 avril, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, se sont réunis à la Mairie en séance sous la présidence de Monsieur Louis-Gérard GUERIN, Maire.</p> <p><u>Étaient présents à 20 heures 30 :</u> M. GUERIN Louis-Gérard, M. PIRON Didier, Mme CHEREL Marie-Odile, M. ESNAULT Franck, Mme RIPOCHE Mariannick, M. LEMARIE Jean-Claude, M. COURTOUX Georges, Mme ROSSIGNOL Géraldine, M. VALLEE Mickaël.</p> <p><u>Absents à 20 heures 30:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. BOSSERAY Dominique, - M. MORIN Thierry a donné procuration à Mme CHEREL Marie-Odile, - Mme GARDAN Christine. <p>Madame RIPOCHE Mariannick a été désignée en qualité de secrétaire de séance.</p>

Participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques – Ville de Fougères

M. le Maire informe qu'il a reçu, pour l'année scolaire 2015-2016, une demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la ville de Fougères dont la somme s'élève à 1.990,46 € :

- pour des enfants, domiciliés à LANDEAN, scolarisés dans les écoles publiques de cette ville, en élémentaire : $406,31 \text{ €} (507,89 \text{ € moins un abattement de } 20\%) \times 3 = 1.218,93 \text{ €}$
- pour un enfant, domicilié à LANDEAN, scolarisé dans une des écoles publiques de cette ville, en maternelle : $771,53 \text{ €} (964,41 \text{ € - un abattement de } 20 \%) \times 1 = 771,53 \text{ €}$.

➤Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal accepte que la Commune de LANDEAN verse la somme de 1.990,46 € à la Ville de Fougères pour la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de cette ville au titre de l'année scolaire 2015-2016. Cette dépense sera imputée, en fonctionnement, sur le budget 2016 de la Commune.

Participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques – Commune de Lécousse

M. le Maire informe qu'il a reçu, pour l'année scolaire 2015-2016, une demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de la commune de Lécousse dont la somme s'élève à 1.120,39 € soit :

- pour un enfant, domicilié à LANDEAN, scolarisé dans cette école, en élémentaire : $380,57 \text{ €} (475,71 \text{ € moins un abattement de } 20 \%) \times 1 = 380,57 \text{ €}$
- pour un enfant, domicilié à LANDEAN, scolarisé en maternelle : $739,82 \text{ €} (924,77 \text{ € moins un abattement de } 20 \%) \times 1 = 739,82 \text{ €}$

➤Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal accepte que la Commune de LANDEAN verse la somme de 1.120,39 € à la Commune de LECOUSSE pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de cette commune au titre

de l'année scolaire 2015-2016. Cette dépense sera imputée, en fonctionnement, sur le budget 2016 de la Commune.

Participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques – Commune de Laignelet

M. le Maire informe qu'il a reçu, pour l'année scolaire 2015-2016, une demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de la Commune de Laignelet dont la somme s'élève à 875,13 € soit :

- pour un enfant, domicilié à LANDEAN, scolarisé dans l'école publique de cette commune, en maternelle : 875,13 € (1093,91 € - un abattement de 20 %) X 1 = 875,13 €.

➤Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal accepte que la Commune de LANDEAN verse la somme de 875,13 € à la Commune de Laignelet pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de cette commune au titre de l'année scolaire 2015-2016. Cette dépense sera imputée, en fonctionnement, sur le budget 2016 de la Commune.

Participation aux charges de fonctionnement des écoles privées – Ville de Fougères

M. le Maire informe qu'il a reçu, pour l'année scolaire 2015-2016, une demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles privées de la ville de Fougères.

Il propose de verser à la Ville de Fougères la somme de 9.426,18 € qui se répartit ainsi :

- pour des enfants, domiciliés à LANDEAN, scolarisés dans les écoles privées de cette ville, en élémentaire : (369 € X 13) = 4.797 €.

- pour des enfants, domiciliés à LANDEAN, scolarisés dans les écoles privées de cette ville, en maternelle : 964,41 € (moins un abattement de 20 %) soit 771,53 € X 6 = 4.629,18 €.

➤Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal accepte que la Commune de LANDEAN verse cette somme à la Ville de Fougères pour la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées de cette ville au titre de l'année scolaire 2015-2016. Cette dépense sera imputée, en fonctionnement, sur le budget 2016 de la Commune.

Participation aux charges de fonctionnement des écoles privées – Commune de PONTMAIN

M. le Maire informe qu'il a reçu, pour l'année scolaire 2015-2016, une demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de la Commune de PONTMAIN.

Il propose de verser à la Commune de PONTMAIN la somme de 369 € pour un enfant, domicilié à LANDEAN, scolarisé dans cette école, en élémentaire.

➤Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal accepte cette proposition. Cette dépense sera imputée, en fonctionnement, sur le budget 2016 de la Commune.

Participation aux charges de fonctionnement des écoles privées – Commune de LA BAZOUGE DU DESERT

M. le Maire informe qu'il a reçu, pour l'année scolaire 2015-2016, une demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de la Commune de LA BAZOUGE DU DESERT.

Il propose de verser à la Commune de LA BAZOUGE DU DESERT la somme de 1.107 € qui se répartit ainsi :

- pour des enfants, domiciliés à LANDEAN, scolarisés dans l'école privée de cette commune, en élémentaire : $(369 \text{ €} \times 3) = 1.107 \text{ €}$.

➤ **Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal accepte cette proposition. Cette dépense sera imputée, en fonctionnement, sur le budget 2016 de la Commune.**

Participation des collectivités de résidence aux charges de fonctionnement de l'école privée Notre Dame de LANDEAN, sous contrat d'association

Monsieur le Maire propose de demander aux communes suivantes, pour l'année scolaire 2015-2016, une participation aux charges de fonctionnement, en application des dispositions de l'article L.422-5-1 du code de l'éducation, pour les élèves inscrits en classe élémentaire depuis la rentrée 2015 à l'école privée Notre Dame de Landéan, et précise qu'en ce qui concerne les classes maternelles, la participation des communes de résidence demeure facultative :

Commune de Résidence	Maternelle : contribution facultative	Elémentaire : - contribution obligatoire pour les communes dépourvues d'école publique, - contribution non obligatoire pour les communes disposant d'une école publique (sauf cas prévus par la loi)	Total
LA BAZOUGE DU DESERT (35420) possède une école privée	$1.136 \text{ €} \times 1 \text{ élève} = 1.136 \text{ €}$	$369 \text{ €} \times 8 \text{ élèves} = 2.952 \text{ €}$ (contribution obligatoire)	4.088 €
FOUGERES (35300) possède plusieurs écoles publiques et privées	$(964,41 \text{ €} - 20 \%) \times 1 \text{ élève} = 771,53 \text{ €}$		771,53 €
LAIGNELET (35133) possède une école publique	$(1.093,91 \text{ €} - 20 \%) \times 1 \text{ élève} = 875,13 \text{ €}$	$369 \text{ €} \times 1 \text{ élève} = 369 \text{ €}$	1.244,13 €
PARIGNE (35133) possède une école privée et adhère à l'EPCI « Fougères-Communauté »	$(1136 \text{ €} - 20 \%) \times 2 \text{ élèves} = 1.817,60 \text{ €}$		1.817,60 €
VILLAMEE ne possède ni école privée, ni école publique	$1.136 \text{ €} \times 1 \text{ élève} = 1.136 \text{ €}$		1.136 €
POILLEY possède une école privée	$1.136 \text{ €} \times 1 \text{ élève} = 1.136 \text{ €}$		1.136 €

➤ **Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal accepte ces propositions, autorise M. le Maire à mettre en recouvrement au deuxième trimestre de l'année 2016, après vérification du bien-fondé de la demande par les communes de résidence, les contributions figurants dans le tableau ci-dessus et à signer tout document relatif à cette affaire.**

Vente des murs de l'épicerie et du logement, situés 1 rue de l'église

M. le Maire propose que la Commune de LANDEAN cède une maison à usage commercial et d'habitation ainsi qu'une cour, situées au 1 rue de l'Eglise à LANDEAN, sur les parcelles n° 746 et 747, en section AB, au prix de 117.000 € à Monsieur HOUCKE Thierry, domicilié 1 rue de l'église à LANDEAN.

Monsieur HOUCKE Thierry restera en qualité de locataire des biens vendus jusqu'au jour de la cession de cette immeuble.

Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal :

- accepte les propositions ci-dessus,
- et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié qui sera rédigé par Maître BELLAMY Michel, Notaire à CUILLE, et tout document relatif à cette affaire. Les frais d'acte notarié seront pris en charge par M. HOUCKE Thierry.

Délibération pour destruction de nids d'hyménoptères :

M. le Maire présente deux devis pour la destruction de nids d'hyménoptères.

➤ **Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal décide :**

- que la commune, pour l'année 2016, prenne à sa charge la destruction d'hyménoptères (sauf les frelons asiatiques dont la prise en charge est assurée par Fougères Communauté) dont le nid est situé sur ou dans les maisons d'habitation de LANDEAN,
- de confier cette destruction à la société FARAGO, située rue Maurice Le Lannou 35043 RENNES Cedex, dont le coût par intervention pour les guêpes, les frelons (sauf pour les frelons asiatiques) et les abeilles (après accord de la fédération des apiculteurs) s'élève à 75 € H.T. + 10 % (TVA) si habitation de plus de 2 ans ou + 20% (TVA) si habitation de moins de 2 ans.

Un article concernant cette affaire sera inséré dans le Landéanium et sur le site internet de la Commune.

Vote des comptes administratifs 2015 (Commune et budgets annexes)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PIRON Didier, 1er Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2015 dressés par Monsieur GUÉRIN Louis-Gérard, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

➤ **lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2015, lesquels peuvent se résumer ainsi :**

Compte administratif principal de la commune

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N		97.951,42	4.950,46			93.000,96

Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	592.794,26	717.824,74	226.517,16	191.483,96	819.311,42	909.308,70
Totaux	592.794,26	815.776,16	231.467,62	191.483,96	819.311,42	1.002.309,66
Résultat de clôture		222.981,90	39.983,66			182.998,24
Reste à réaliser N			3.521,63		3.521,63	
Totaux cumulés	592.794,26	815.776,16	234.989,25	191.483,96	822.833,05	1.002.309,66
Résultats définitifs		222.981,90	43.505,29			179.476,61

Compte administratif annexe « Assainissement »

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N		7.602,12		826,63		8.428,75
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	21.189,92	22.035,86	16.140,97	15.776,32	37.330,89	37.812,18
Totaux	21.189,92	29.637,98	16.140,97	16.602,95	37.330,89	46.240,93
Résultat de clôture		8.448,06		461,98		8.910,04
Reste à réaliser N			8.411,92	7.009,93	8.411,92	7009,93
Totaux cumulés	21.189,92	29.637,98	24.552,89	23.612,08	45.742,81	53.250,86
Résultats définitifs		8.448,06		940,01		7508,05

Compte administratif annexe « Beaulieu »

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N	11.406,65		73.054,33		84.460,98	
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	74.300,77	74.300,53	74.300,53	73.054,33	148.601,30	147.354,86
Totaux	85.707,42	74.300,53	147.354,86	73.054,33	233.062,28	147.354,86
Résultat de clôture	11.406,89		74.300,53		85.707,42	
Reste à réaliser N						
Totaux cumulés	85.707,42	73.054,33	147.354,86	73.054,33	233.062,28	147.354,86
Résultats définitifs	11.406,89		74.300,53		85.707,42	

Compte administratif annexe « Lotissement Forêt n° 2 »

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1

Résultat N-1 reporté sur l'année N		10.575,36	35.074,91		35.074,91	10.575,36
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	46.560,36	35.985,00		35.074,91	46.560,36	71.059,91
Totaux	46.560,36	46.560,36	35.074,91	35.074,91	81.635,27	81.635,27
Résultat de clôture						
Reste à réaliser N						
Totaux cumulés	46.560,36	46.560,36	35.074,91	35.074,91	81.635,27	81.635,27
Résultats définitifs						

Compte administratif annexe « Résidence les Molans »

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N		3.281,77		19.091,10		22.372,87
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	67.204,24	67.204,90	68.380,44	42.808,58	135.584,68	110.013,48
Totaux	67.204,24	70.486,67	68.380,44	61.899,68	135.584,68	132.386,35
Résultat de clôture		3.282,43	6.480,76		3.198,33	
Reste à réaliser N						
Totaux cumulés	67.204,24	70.486,67	68.380,44	61.899,68	135.584,68	132.386,35
Résultats définitifs		3.282,43	6.480,76		3.198,33	

Compte administratif annexe « Résidence l'Orée du Bois »

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N			13,31		13,31	
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	145.004,80	145.004,80	145.633,49	130.814,88	290.638,29	275.819,68
Totaux	145.004,80	145.004,80	145.646,80	130.814,88	290.651,60	275.819,68
Résultat de clôture			14.831,92		14.831,92	
Reste à réaliser N						
Totaux cumulés	145.004,80	145.004,80	145.646,80	130.814,88	290.651,60	275.819,68
Résultats définitifs			14.831,92		14.831,92	

Par 9 voix pour (M. le Maire n'a pas pris part au vote) :

➤ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- vote, le compte administratif 2015 principal de la commune, de l'assainissement, Beaulieu, du lotissement la Forêtterie 2, Résidence les Molans, Résidence l'Orée du Bois.

Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2015 (Commune et budgets annexes)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de la commune, de l'assainissement, du lotissement de la Forêtterie n° 2, du lotissement de Beaulieu, du lotissement « Résidence l'Orée du Bois » et du lotissement « Résidence les Molans », pour l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

par 10 voix, déclare que les comptes de gestion (commune, assainissement, lotissement de la Forêtterie n° 2, lotissement de Beaulieu, du lotissement Résidence l'Orée du Bois et du lotissement Résidence les Molans) dressés, pour l'exercice 2015, par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation des résultats du compte administratif 2015 de la commune au budget primitif 2016

M. le Maire rappelle que le compte administratif 2015 principal de la commune présente les résultats suivants :

excédent de fonctionnement	222.981,90 €
----------------------------	--------------

déficit d'investissement	39.983,66 €
--------------------------	-------------

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif, il est donc nécessaire de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, Monsieur le Maire propose :

- de reprendre une partie de l'excédent de fonctionnement 2015 pour la somme de 179.476,61 €, en recettes de fonctionnement, au budget primitif 2016 de la commune de Landéan, à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté »,
- de reprendre le déficit d'investissement du compte administratif 2015 pour la somme de 39.983,66 €, en dépenses d'investissement, au budget primitif 2016 de la commune, à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »,
- d'affecter la somme de 43.505,29 €, en recettes d'investissement au budget primitif 2016, à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal :

- **accepte cette proposition et donc décide d'inscrire au budget primitif 2016 de la commune les crédits suivants :**

	Imputation	Montant
recettes de fonctionnement	compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	179.476,61 €
dépenses d'investissement	compte 001 (dépenses d'investissement reporté)	39.983,66 €
recettes d'investissement	compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	43.505,29 €

Affectation des résultats du compte administratif 2015 de l'assainissement au budget primitif 2016

M. le Maire rappelle que le compte administratif 2015 de l'assainissement présente les résultats suivants :

excédent de fonctionnement	8.448,06 €
excédent d'investissement	461,98 €

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif, il est donc nécessaire de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, M. le Maire propose :

- de reprendre l'excédent de fonctionnement 2015 pour la somme de 8.448,06 €, en recettes de fonctionnement au budget primitif 2016 de l'assainissement, à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté »,

➤ de reprendre l'excédent d'investissement du compte administratif 2015 pour la somme de 461,98 €, en recettes d'investissement, au budget primitif 2016 de l'assainissement, à l'article 001 « excédent d'investissement reporté ».

Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal :

➤ **accepte cette proposition et donc décide d'inscrire au budget primitif 2016 de l'assainissement les crédits suivants :**

	Imputation	Montant
recettes de fonctionnement	compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	8.448,06 €
recettes d'investissement	compte 001 (excédent d'investissement reporté)	461,98 €

Affectation des résultats du compte administratif 2015 du lotissement de Beaulieu au budget primitif 2016

M. le Maire rappelle que le compte administratif du lotissement Beaulieu de l'exercice 2015 présente les résultats suivants :

déficit de fonctionnement	11.406,89 €
déficit d'investissement	74.300,53 €

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif, il est donc nécessaire de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, M. le Maire propose de reprendre :

➤ le déficit de fonctionnement du compte administratif 2015 du lotissement de Beaulieu pour la somme de 11.406,89 €, en dépenses de fonctionnement, à l'article 002 « déficit de fonctionnement reporté », et le déficit d'investissement reporté pour la somme de 74.300,53 €, en dépenses d'investissement, à l'article 001 « déficit d'investissement reporté » au budget primitif 2016 du lotissement Beaulieu.

Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal :

➤ **accepte cette proposition et donc décide d'inscrire au budget primitif 2016 du lotissement Beaulieu les crédits suivants :**

	Imputation	Montant
Dépenses de fonctionnement	compte 002 (déficit de fonctionnement reporté)	11.406,89 €
Dépenses d'investissement	compte 001 (déficit d'investissement reporté)	74.300,53 €

Affectation des résultats du compte administratif 2015 du lotissement Résidence l'Orée du Bois au budget primitif 2016

M. le Maire rappelle que le compte administratif 2015 du lotissement « Résidence l'Orée du Bois » présente les résultats suivants :

Déficit ou excédent de fonctionnement	0 €
Déficit d'investissement	14.831,92 €

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif, il est donc nécessaire de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, M. le Maire propose de reprendre :

➤ le déficit d'investissement du compte administratif 2015 du lotissement Résidence l'Orée du Bois pour la somme de 14.831,92 €, en dépenses d'investissement, à l'article 001 « dépenses d'investissement reporté » au budget primitif 2016 du lotissement Résidence l'Orée du Bois.

Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal :

➤ **accepte cette proposition et donc décide d'inscrire au budget primitif 2016 du lotissement « Résidence l'Orée du Bois » les crédits suivants :**

	Imputation	Montant
Dépenses d'investissement	compte 001(déficit d'investissement reporté)	14.831,92 €

Affectation des résultats du compte administratif 2015 du lotissement Résidence les Molans au budget primitif 2016

M. le Maire rappelle que le compte administratif du lotissement « Résidence les Molans » de l'exercice 2015 présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	3.282,43 €
Déficit d'investissement	6.480,76 €

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif, il est donc nécessaire de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, M. le Maire propose de reprendre :

➤ l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2015 pour la somme de 3.282,43 €, en recettes de fonctionnement, à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

➤ le déficit d'investissement du compte administratif 2015 pour la somme de 6.480,76 €, en dépenses d'investissement au budget primitif 2016 du lotissement « Résidence les Molans », à l'article 001 «déficit d'investissement reporté ».

Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal :

► accepte cette proposition et donc décide d'inscrire au budget primitif 2016 du lotissement « Résidence les Molans » les crédits suivants :

	Imputation	Montant
Excédent de fonctionnement	Compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	3.282,43 €
Déficit d'investissement	compte 001 (Déficit d'investissement reporté)	6.480,76 €

Clôture du budget annexe « la Forêtterie »

Compte tenu que tous les lots ont été vendus sur le budget annexe « la Forêtterie », ce budget n'a plus lieu d'exister.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2015,

Le compte administratif 2015 ainsi que le compte de gestion 2015 dressé par le comptable public ont été votés le 12 avril 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix :

Article 1^{er} : accepte la clôture du budget annexe «la Forêtterie»;

Article 2 : dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Reçue en Préfecture le : 18 avril 2016

Propositions du Syndicat de Voirie de Fougères-Nord pour l'inscription au BP 2016 de la Commune

M. le Maire présente la proposition de budget primitif du Syndicat de Voirie de Fougères-Nord concernant les dépenses de voirie 2016 de la Commune de Landéan indiquées ci-dessous :

	propositions dépenses de voirie année 2016	montant
section de fonctionnement	frais de travaux	40.367,69 €
	frais de gestion	<u>55.423,94 €</u>
	<u>total :</u>	95.791,63 €
section d'investissement	<u>travaux à effectuer :</u>	
	Presbytère - accès	3.900,00 €
	Cimetière - plateforme	8.820,00 €
	La Touche - réseau EP	6.980,00 €
	Rue du Hallay - signalétique	5.470,00 €
	Rue du Moulin Neuf - ralentisseurs	9.300 €
	La Touche - tri-couches	3.780 €
La Vieuville - tri-couches	5.184 €	

	<u>total des travaux :</u>	43.434 €
	remboursement prêt	3.050 €
	<u>à déduire :</u>	
	reliquat d'investissement 2015	1.163,92 €
	récupération TVA de l'exercice 2014	457,54 €
	<u>total :</u>	44.862,54 €

M. le Maire rappelle, également, qu'il reste une facture de 2015 à payer pour la somme de 11.366,78 € pour le chantier « élargissement la Vieuville », il propose d'inscrire au budget primitif 2016 de la Commune, en dépenses d'investissement, la somme de 10.829,18 € à l'article 2041582 «bâtiments et installations » ainsi que la somme de 537,60 €, en dépenses de fonctionnement, à l'article 65548 « autres contributions ».

Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal :

➤ **accepte d'inscrire au budget primitif 2016 de la commune de Landéan la proposition 2016 du Syndicat de Voirie de Fougères-Nord, soit :**

- en dépenses de fonctionnement, la somme de 95.791,63 € (frais de travaux et de gestion) à l'article 65548 « autres contributions»,

- en dépenses d'investissement, la somme de 44.862,54 € (travaux) à l'article 2041582 «bâtiments et installations» à l'opération 981 « travaux de voirie ». M. le Maire indique qu'à la réception des factures d'investissement un montant figure pour l'utilisation du matériel du Syndicat de Voirie pour les chantiers. Ce montant doit être désormais payé, en fonctionnement, à l'article 65548. Le montant étant inconnu pour l'instant, un budget de 1.594,80 € sera inscrit à cet article.

La somme de 10.829,18 € pour le chantier au lieu-dit la Vieuville, sera également inscrite sur le budget primitif 2016 de la Commune, en dépenses d'investissement, à l'article 2041582 «bâtiments et installations» ainsi que la somme de 537,60 €, en dépenses de fonctionnement, à l'article 65548.

Vote du budget primitif 2016 de la Commune

M. le Maire présente le projet de budget primitif principal de la commune pour l'année 2016.

Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement	dépenses	883.037 €
	recettes	883.037 €
Section d'investissement	dépenses	318.052 €
	recettes	318.052 €

Il propose le vote au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal vote le budget primitif principal de la commune de l'exercice 2016 tel que présenté par M. le Maire.

Vote du budget primitif 2016 de l'assainissement

M. le Maire présente le projet de budget primitif de l'assainissement pour l'année 2016.

Il s'équilibre ainsi :

section de fonctionnement	dépenses	32.476,06 €
	recettes	32.476,06 €
section d'investissement	dépenses	46.233,49 €
	recettes	46.233,49 €

Il propose le vote au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal vote le budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2016 tel que présenté par M. le Maire.

Vote du budget primitif 2016 du lotissement Beaulieu

M. le Maire présente le projet de budget primitif du lotissement de Beaulieu pour l'année 2016.

Il s'équilibre ainsi :

section de fonctionnement	dépenses	85.707,42 €
	recettes	85.707,42 €
section d'investissement	dépenses	74.300,53 €
	recettes	74.300,53 €

Il propose le vote au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal vote le budget primitif du lotissement de Beaulieu de l'exercice 2016 tel que présenté par M. le Maire.

Vote du budget primitif 2016 du lotissement « Résidence les Molans »

M. le Maire présente le projet de budget primitif du lotissement « Résidence les Molans » pour l'année 2016.

Il s'équilibre ainsi :

section de fonctionnement	dépenses	95.398,70 €
	recettes	95.398,70 €
section d'investissement	dépenses	100.779,46 €
	recettes	100.779,46 €

Il propose le vote au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal vote le budget primitif du lotissement « Résidence les Molans » de l'exercice 2016 tel que présenté par M. le Maire.

Vote du budget primitif 2016 du lotissement « Résidence l'Orée du Bois »

M. le Maire présente le projet de budget primitif 2016 du lotissement « Résidence l'orée du Bois ».

Il s'équilibre ainsi :

section de fonctionnement	dépenses	202.325,01 €
	recettes	202.325,01 €
section d'investissement	dépenses	178.272,77 €
	recettes	178.272,77 €

Il propose le vote au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal vote le budget primitif du lotissement « Résidence l'Orée du Bois » de l'exercice 2016 tel que présenté par M. le Maire.

Vote des taux d'imposition année 2016

M. le Maire propose de voter les taux d'imposition pour l'année 2016 et rappelle les taux appliqués en 2015 :

	année 2015
taxe d'habitation	15,79 %
taxe foncière sur propriétés bâties	15,11 %
taxe foncière sur propriétés non bâties	41,93 %

Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal vote, pour l'année 2016, les taux d'imposition suivants :

	année 2016
taxe d'habitation	15,79 %
taxe foncière sur propriétés bâties	15,11 %
taxe foncière sur propriétés non bâties	41,93 %

Questions diverses (rédaction du rapport annuel sur le prix, la qualité du service d'assainissement collectif)

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un devis de la société ISAE, située à « la Madeleine », à COMBOURG (35), pour la rédaction du rapport annuel sur le prix, la qualité du service d'assainissement collectif dont la prestation s'élève à 315 € H.T. par an. Ce tarif est valable pour une période de 3 ans.

**Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal décide de retenir ce devis et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
Cette dépense sera imputée, en fonctionnement, sur le budget de l'assainissement.**

Questions diverses (terrain d'honneur de football : devis pour travaux)

M. le Maire présente un devis de la Société ART-DAN, située Le Prouzeau à CARQUEFOU (44), qui s'élève à 2.400,00 € H.T. soit 2.880,00 € T.T.C. pour le défeutrage et le regarnissage de la pelouse du terrain de football.

Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Cette dépense sera mandatée, en investissement, sur le budget 2016 de la Commune, à l'article 2312 « agencements et aménagements de terrains », à l'opération n° 957 « travaux terrains des sports ».